

Arrêté – 2021-41

LE DIRECTEUR DE L'IEP DE TOULOUSE

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n°89-902 du 18 Décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif associés à une université ou à une communauté d'universités et établissements, notamment son article 20 ;

ARRETE

Article 1 :

Madame Francette Fines, Professeur d'université en Droit Public, est nommée « Conseillère du directeur » plus spécifiquement en charge des questions juridiques. A ce titre, elle offre un soutien et une expertise au directeur.

Article 3 :

Le présent arrêté prend effet à compter de sa date d'affichage à la direction. Il prend fin au plus tard à la fin du mandat du directeur.

Article 4:

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Toulouse, le 26 octobre 2021



Eric Darras

Affiché le 27 octobre 2021

Mis en ligne sur l'intranet le 27 octobre 2021